

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7310402101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7310402101>

Cette annonce a été mise en ligne le **24 novembre 2022** sur **Actu.fr - Liberte de Normandie**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

*FIDAL
Société d'avocats
1 rue Claude Bloch
cs 15093 14078 Caen cedex 05*

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une société civile immobilière en cours d'immatriculation au R.C.S. de CAEN dénommée « SCI ALMAPHI » au capital de 3.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet :

- L'acquisition, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement, et accessoirement la vente, échange, apport, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, de tous biens et droits immobiliers.
- L'édification de toutes constructions, la rénovation, l'amélioration, l'extension de tous immeubles existants ou dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et la constitution de toutes garanties y afférentes.
- L'acquisition, la propriété et la gestion de toutes créances et placements de toute nature tels que valeurs mobilières, titres, droits sociaux, contrats de capitalisation et autres produits financiers portant intérêt.
- la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés et toutes opérations de gestion, de vente ou d'apport de ces participations.

Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.

Son siège social est sis à CAEN (14000) – 16 Rue Isidore Pierre.

Les cogérants sont Monsieur Pierre BOURDIN et Madame Anne TRESPEUCH demeurants à CAEN (14000) – 16 Rue Isidore Pierre.

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire des associés. Cette disposition vise toutes transmissions entre vifs à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales, au profit d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant ainsi qu'en faveur de tout tiers étranger à la société.

Pour avis, la Gérance

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

